

Version novembre 23

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE POUVOIR DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ



VICE-PRESIDENCE

SOMMAIRE

SECTION I. DELEGATION GENERALE AUX VICE-PRESIDENTS.....	1
ARTICLE 1.....	1
ARTICLE 2.....	2
ARTICLE 2-1. DELEGATION PARTICULIERE AU PROFIT DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT DU CONSEIL ACADEMIQUE	4
SECTION II. DELEGATIONS PROPRES AUX VICE-PRESIDENTS EN CHARGE DES CONSEILS CENTRAUX.....	5
I. DELEGATION PARTICULIERE OCTROYEE A CERTAINS VICE-PRESIDENTS	5
A. DELEGATION AU PROFIT DE LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
ARTICLE 3. DELEGATION CONCERNANT LA PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	5
B. DELEGATION AU PROFIT DE LA VICE-PRESIDENTE CHARGEE DE LA RECHERCHE	5
ARTICLE 4. DELEGATION PARTICULIERE A LA VICE-PRESIDENTE CHARGEE DE LA RECHERCHE.....	5
C. DELEGATION AU PROFIT DES VICE-PRESIDENTS CHARGES DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE.....	6
ARTICLE 5. DELEGATION PARTICULIERE AU VICE-PRESIDENT CHARGE DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE	6
ARTICLE 5-1. DELEGATION PARTICULIERE AU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE	6
SECTION III. CONDITIONS D'APPLICATION ET D'EXECUTION DE LA DELEGATION.....	6
ARTICLE 6. SUBDELEGATION	6
ARTICLE 7. DUREE.....	6
ARTICLE 9. MODIFICATION.....	6
ARTICLE 10. EXECUTION.....	6
SECTION IV. MODIFICATIONS	8
ARTICLE 10.....	8
ARTICLE 11.....	9
ARTICLE 12.....	10
ARTICLE 13.....	11
ARTICLE 14.....	12

Direction des affaires juridiques et du patrimoine
DAJ/n°2021-425

LE PRÉSIDENT,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et R. 719-79;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2021-52 du Conseil d'administration du 07 juin 2021 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président de l'université

Vu la délibération n°2020-71 du conseil d'administration du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud Giacometti en qualité de Président de l'université de Tours ;

Vu le guide des achats et des procédures marchés en vigueur ;

DÉCIDE

Section I. Délégation générale aux vice-présidents

Article 1

Délégation de pouvoir et de signature est donnée aux vice-présidents, nommément désignés dans le tableau reproduit à l'article suivant, à l'effet, le cas échéant, de représenter le président de l'université de Tours dans les instances consultatives mentionnées, et de signer, en son nom, dans la limite de leurs domaines d'attribution, et à défaut de délégation concurrente :

- Les actes relatifs à l'organisation, au fonctionnement et au déroulement des instances pour lesquelles ils assurent une fonction de représentation du Président de l'université ;
- Les convocations, comptes-rendus, invitations, certificats et attestations à caractère reconnaissable (confirmatif) ;
- Les lettres, demandes, notes et communications.

Article 2

Prénom	Nom	Qualité	Délibération portant nomination	Instances consultatives
Florence	ALAZARD	Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
Marion	AMALRIC	Vice-présidente en charge de la vie de campus et de la culture	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	Conseil culturel Conseil des sports Commission CVEC Commission FSDIE Conseil de la documentation
Colombine	MADELAINE	Vice-présidente en charge des relations internationales	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	Commission des relations internationales Commission d'exonération dédiée à l'exonération des droits de scolarité des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile
Nicolas	OPPENCHAIM	Vice-président en charge de la santé, du handicap et de l'accompagnement social des étudiant.e.s	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	Conseil du SSU Commission d'exonération des droits d'inscription

Prénom	Nom	Qualité	Délibération portant nomination	Instances consultatives
Christine	GEORGELIN	Vice-présidente du Conseil d'administration, en charge des moyens	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	Commission des moyens Conseil électoral consultatif
Bertrand	BILLAULT	Vice-président en charge du numérique et des systèmes d'information	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	Comité numérique
Corinne	AUGE-GOUILLOU	Vice-présidente en charge de la démocratie universitaire, de la transparence et du dialogue avec les composantes	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	
Florent	MALRIEU	Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	
Audrey	LANDRIEVE	Vice-présidente en charge des nouvelles solidarités et de la citoyenneté	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	
Selma	JOSSO	Vice-présidente en charge des partenariats avec la société civile et le monde économique	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	Comité de propriété intellectuelle et de valorisation
Mathilde	GRALEPOIS	Vice-présidente en charge de la transition écologique	Délibération n°2020-74 du Conseil d'administration en date du 14 décembre 2020	
Sébastien	LARRIBE	Vice-président en charge de l'immobilier	Délibération n°2020-74 du Conseil d'administration en date du 14 décembre 2020	

Prénom	Nom	Qualité	Délibération portant nomination	Instances consultatives
Emilie	VIERRON	Vice-présidente en charge des initiatives pédagogiques et numériques	Délibération n°2020-74 du Conseil d'administration en date du 14 décembre 2020	
Emmanuelle	HUVER	Vice-présidente en charge de la commission de la recherche	Délibération n°2020-72 du Conseil d'administration en date du 03 décembre 2020	
Catherine	BEAUMONT	Vice-présidente en charge des relations avec les grands organismes et les collectivités territoriales	Délibération n°2021-32 du Conseil d'administration en date du 15 avril 2021	
Pascal	CHAREILLE	Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire	Délibération n°2021-49 du Conseil d'administration en date du 7 juin 2021	

Article 2-1. Délégation particulière au profit du vice-président étudiant du conseil académique

Délégation de pouvoir et de signature est donnée à la vice-présidente étudiante du conseil académique, Mme Agathe JOYEUX (délibération n°2022-17 du conseil académique en date du 08 décembre 2022), à l'effet d'animer la commission FSDIE et de signer, au nom du président de l'université de Tours, dans la limite de ses domaines d'attribution, les convocations et les comptes-rendus des réunions de ladite commission.

Section II. Délégations propres aux vice-présidents en charge des conseils centraux

I. Délégation particulière octroyée à certains vice-présidents

A. *Délégation au profit de la vice-présidente du Conseil d'administration*

Article 3. Délégation concernant la présidence du Conseil d'administration

Délégation de pouvoir et de signature est donnée à Madame Christine Georgelin, vice-présidente en charge du Conseil d'administration, chargée des moyens à l'effet de présider le Conseil d'administration de l'université de Tours en cas d'absence de son Président, et de signer le cas échéant les actes et pièces afférant à l'organisation, au fonctionnement et au déroulement dudit Conseil d'administration.

B. *Délégation au profit de la vice-présidente chargée de la recherche*

Article 4. Délégation particulière à la vice-présidente chargée de la recherche

Délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle Huver, chargée de la recherche, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours et dans la limite de ses attributions et compétences, à l'exception des conventions et à défaut de délégation concurrente, les pièces en matière de recherche et de valorisation mentionnées ci-après :

- les fiches de recrutement sur programme de recherche ;
- les dépôts de sujet de thèse ;
- la charte des thèses ;
- les demandes de dérogation d'inscription en doctorat au-delà de la quatrième année d'inscription ;
- les actes relatifs à l'organisation et au déroulement des soutenances de thèse ;
- les dossiers d'inscriptions et de réinscriptions en thèse ;
- Les formulaires de césure des doctorants ;
- Les dossiers de candidature à l'habilitation à diriger des recherches ;
- les actes relatifs à l'organisation et au déroulement des soutenances d'habilitation à diriger des recherches ;
- les décisions en lien avec les financements de thèse.

C. Délégation au profit des vice-présidents chargés de la formation et de la vie universitaire

Article 5. Délégation particulière au vice-président chargé de la formation et de la vie universitaire

Délégation de signature est donnée à M. Florent Malrieu, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours et dans la limite de ses attributions et compétences, à l'exception des conventions et à défaut de délégation concurrente, les pièces en matière de formation initiale et tout au long de la vie mentionnée ci-après :

- les arrêtés de nomination aux jurys de concours, d'examen et aux commissions d'examen des vœux sur proposition des Unités de formation et de recherche;
- les arrêtés de composition des commissions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels ;
- les arrêtés de composition des jurys d'admission en 1^{ère} année de BUT ;
- les arrêtés de composition des jurys de sélection en licence professionnelle et master ;
- les arrêtés de composition des commissions de réorientation ;
- les décisions relatives aux demandes de césure ;
- les annulations d'inscription administrative et les remboursements afférents.

Article 5-1. Délégation particulière au vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire

Délégation de signature est donnée à M. Pascal Chareille, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours et dans la limite de ses attributions et compétences, à l'exception des conventions et à défaut de délégation concurrente, les décisions relatives aux demandes de césure.

Section III. Conditions d'application et d'exécution de la délégation

Article 6. Subdélégation

Toute subdélégation de signature est interdite

Article 7. Durée

La présente décision, qui prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'Académie, abroge et remplace tout acte précédent ayant le même objet. Les délégations prennent fin au plus tard, soit à la fin du mandat du délégant, soit à la fin du mandat ou à la cessation des fonctions des délégataires.

Article 9. Modification

Les modifications seront insérées dans la présente décision et répertoriées en annexe de ladite décision.

Article 10. Exécution

Fait à Tours, le 01 avril 2021

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

02 AVR. 2021

Transmise au Recteur le : **02 AVR. 2021**

Section IV. Modifications

Article 10.

A compter du 04 juin 2021, le tableau produit à l'article 2 est modifié, délégation de signature est confiée à Madame Catherine Beaumont, vice-présidente en charge des relations avec les grands organismes et les collectivités territoriales, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 1^{er}.

Fait à Tours, le 04 juin 2021

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : **04 JUIN 2021**
Transmise au Recteur le : **04 JUIN 2021**

Article 11.

À compter du 06 septembre 2021, un article 2-1 est créé afin de confier à Monsieur Quentin RAVEAU, vice-président étudiant du conseil académique, une délégation de pouvoir et de signature pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

À compter du 06 septembre 2021, le tableau produit à l'article 2 est modifié, délégation de signature est confiée à Madame Marion AMALRIC, vice-présidente en charge de la vie de campus et de la culture, pour les actes établis dans le cadre du conseil de la documentation.

À compter du 06 septembre 2021, le tableau produit à l'article 2 est modifié, délégation de signature est confiée à Monsieur Pascal CHAREILLE, vice-présidente en charge de la formation et de la vie universitaire, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 1^{er}. Est également créé un article 5-1 afin de confier à Monsieur Pascal CHAREILLE une délégation de signature pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

Fait à Tours, le 02 septembre 2021

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le :	06 SEP. 2021
	Transmise au Recteur le :	06 SEP. 2021

Article 12.

À compter du 2 septembre 2022 :

- la présente délégation de signature est modifiée en conséquence de l'élection par le Conseil académique de l'université de Tours d'une nouvelle Présidente par sa délibération n°2021-06. En conséquence, les articles 3 et 4, donnant délégation de compétences au vice-président en charge de la Commission de la formation et de la vie universitaire et à la vice-présidente en charge de la Commission de la recherche pour organiser et veiller au fonctionnement de ces Commissions, sont abrogés. L'ensemble de la numérotation des articles est corrigée ainsi que la dénomination des charges attribuées aux vice-présidents concernés.
- l'article 4 de la présente délégation est modifié, délégation de signature étant donnée à Mme Emmanuelle HUVER, vice-présidente chargée de la recherche, à l'effet de signer les décisions en lien avec les financements de thèse.

Fait à Tours, le 2 septembre 2022

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

02 SEP. 2022

Transmise au Recteur le : **02 SEP. 2022**

Article 13.

À compter du 1^{er} septembre 2023, l'article 2-1 est modifié, délégation de signature étant donnée à Madame Agathe JOYEUX, vice-présidente étudiante du conseil académique, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

Fait à Tours, le 22 mai 2023

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

22 MAI 2023

Article 14

À compter du 27 novembre 2023, l'article 5 est modifié, délégation de signature étant donnée à Monsieur Florient MALRIEUX, vice-président chargé de la formation et de la vie universitaire, pour les arrêtés de composition des commissions de réorientation, dans les conditions fixées à ce même article.

Fait à Tours, le 27 novembre 2023

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le : 27 NOV. 2023 Transmise au Recteur le :
---	---